



**REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES ROUTES
ET DES MOBILITÉS

OBJET : Arrêté temporaire n°21/2026.31

**Portant réglementation provisoire de la circulation lors de l'épreuve sportive
« 10eme TOUR DE HAUTE BIGORRE»**

Le dimanche 12 avril 2026 sur les routes départementales

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article L 411-3,
- Vu le code du sport et notamment l'article R 331-11 ;
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le décret 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Considérant que l'organisateur de l'épreuve sportive « 10eme TOUR DE HAUTE BIGORRE» sollicite l'usage exclusif temporaire de la chaussée pendant le passage de la course et qu'il atteste que **tous les moyens seront mis en œuvre (signaleurs et secours) afin d'assurer la sécurité de la course.**

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les routes départementales hors agglomération,

**ARRETE
RESTRICTION DE CIRCULATION HORS AGGLOMERATION**

ARTICLE 1 .Pour des raisons de sécurité liées au déroulement de l'épreuve sportive « 10eme TOUR DE HAUTE BIGORRE », il est instauré un usage exclusif et temporaire de la chaussée sur les routes départementales situées hors agglomération empruntées par l'épreuve sportive le dimanche 12 avril 2026 (selon l'itinéraire annexé au présent arrêté).

Sous ce régime de circulation tout conducteur d'un véhicule ou d'un engin qui circule sur la chaussée doit laisser le passage, s'arrêter ou se garer au moment du passage de la course et respecter les indications des représentants de la manifestation sportive agréés à cet effet. Les conducteurs visés ci-dessus ne peuvent reprendre leur marche qu'au signalement des signaleurs ou après le passage du véhicule indiquant la fin de la manifestation.

ARTICLE 2. Cette mesure prendra effet le dimanche 12 avril 2026 de 15h00 à 18h00.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 3. Les carrefours seront neutralisés par des signaleurs.

ARTICLE 4. Les signaleurs seront munis d'un gilet de sécurité fluorescent le jour et rétro réfléchissant lors de mauvaises conditions de luminosité.

ARTICLE 5. La fourniture, pose, et maintenance de la signalisation routière, conforme à l'Instruction Interministérielle, seront assurées par l'organisateur de l'évènement.

Les signaux en place pourront être déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

ARTICLE 6. En cas de besoin, l'accès pour les moyens de secours sera rétabli.

ARTICLE 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Il sera soit effectué sur <https://citoyens.telerecours.fr/>, soit adressé ou déposé Villa Noulibos - 50 cours Lyautey, 64010 PAU Cedex.

ARTICLE 9. Le présent arrêté sera affiché par l'organisateur, qui l'aura en sa possession le jour de l'épreuve, dans les communes traversées et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Tarbes, le 10 MARS 2026

Pour le Président et par délégation

Le chef du service
Organisation et Gestion des Routes

Mickaël GAYE-METOU

Pour attribution et information :

- L'organisateur de l'épreuve « 10eme TOUR DE HAUTE BIGORRE »
- M le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- Les Chefs d'Agences des Routes du Pays de Tarbes Haut Adour et des Nestes.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

10eme TOUR DE LA HAUTE BIGORRE

Localité	Route	Direction	Kms	Horaires (à 41km/h)	Point Chaud	Grimpeur	Signaleurs
Bagnères-de-Bigorre	Départ Clair Vallon		0	15h00			
Hauban	Haut de la cote	T à G	2	15H04			
Orignac	D5/ Croisement Goutaoulère		3.32	15H06			
Montgaillard	Eglise	T à G	7.25	15H12			
Montgaillard	Croisement D120-D28	T à G	10.83	15H18			
Montgaillard	D8 (biscuiterie Védère) / D28	T à G	12.79	15h20			
Ordizan	Rond Point D8		16.31	15h26			
Bagneres de Bigorre	Rond Point Clair Vallon	T à G	19.76	15h31			
Bagnères-de-Bigorre	Départ Clair Vallon		20	15h32	PC		
Hauban	Haut de la cote	T à G	22	15H36			
Orignac	D5/ Croisement Goutaoulère		23.32	15H38			
Montgaillard	Eglise	T à G	27.25	15H44			
Montgaillard	Croisement D120-D28	T à G	30.83	15H50			
Montgaillard	D8 (biscuiterie Védère) / D28	T à G	32.79	15H52			
Ordizan	Rond Point D8		36.31	15H58			
Bagneres de Bigorre	Rond Point Clair Vallon	T à G	39.74	16H03			
Bagnères-de-Bigorre	Départ Clair Vallon		40.04	16H04	PC		
Hauban	Haut de la cote	T à G	42.04	16H08			
Orignac	D5/ Croisement Goutaoulère		43.36	16H10			
Montgaillard	Eglise	T à G	47.29	16H16			
Montgaillard	Croisement D120-D28	T à G	50.87	16H22			
Ordizan	D8 (biscuiterie Védère) / D28	T à G	52.83	16H24			
Bagneres de Bigorre	Rond Point D8		56.32	16H29			
Bagnères-de-Bigorre	Rond Point Clair Vallon	T à G	59.78	16H34			
Hauban	Départ Clair Vallon		60.08	16H35	PC		
Orignac	Haut de la cote	T à G	62.08	16H39			
Montgaillard	D5/ Croisement Goutaoulère		63.40	16H41			
Orignac	Eglise	T à G	67.33	16H47			
Montgaillard	Croisement D120-D28	T à G	70.91	16H53			

10eme TOUR DE LA HAUTE BIGORRE

Montgaillard	D8 (biscuiterie Védère) / D28	T à G	72.87	16H55			
Ordizan	Rond Point D8		76.39	17H00			
Bagneres de Bigorre	Rond Point Clair Vallon	T à G	79.82	17H06			
Bagnères-de-Bigorre	Départ Clair Vallon		80.12	17h07			
Hauban	Haut de la cote	T à G	82.12	17h11			
Orignac	D5/ Croisement Goutaoulère		83.44	17h13			
Montgaillard	Eglise	T à G	87.37	17h19			
Montgaillard	Croisement D120-D28	T à G	90.95	17h25			
Montgaillard	D8 (biscuiterie Védère) / D28	T à G	92.91	17h27			
Ordizan	Rond Point D8		96.43	17h32			
Bagneres de Bigorre	Rond Point Clair Vallon	T à G	99.86	17h37			
Bagnères-de-Bigorre	ARRIVEE Clair Vallon		100.16	17h38			